

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1^o Le conseil d'arrondissement, a adopté le 8 juillet 2008, un projet de résolution numéro PP08-14010 intitulé :

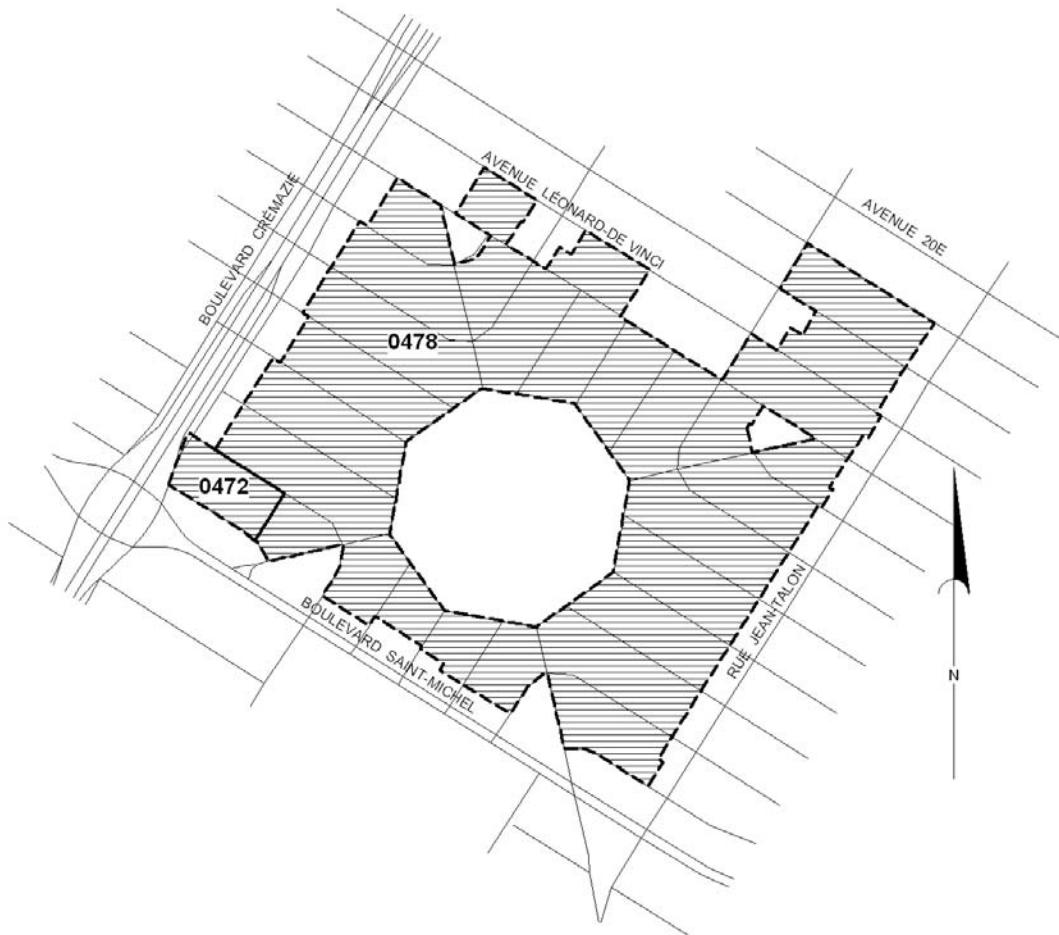
« Accorder, par résolution, le projet particulier d'occupation du bâtiment situé au 3250, boulevard Crémazie, afin de permettre l'usage « meubles et accessoires domestiques » et de régulariser la localisation d'une aire de stationnement aux abords du boulevard Crémazie Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

2^o L'objet du projet de résolution est :

D'accorder, pour l'emplacement composé du lot 2 214 240, la demande d'autorisation d'occuper le deuxième étage du bâtiment situé au 3250, boulevard Crémazie Est aux fins de l'usage « meubles et accessoires domestiques » en plus des usages autorisés au règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension #01-283 et ce, à certaines conditions et toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 119, 566 et 586 à 591 du règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension #01-283.

Ce projet vise les zones 0472 et 0478 illustrées ci-dessous :



3^o Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le mardi 22 juillet 2008 à 17 h 30 au 405, avenue Ogilvy, Montréal**.

4^o Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

- 5° Ce projet de résolution contient une ou des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Le projet de résolution et un plan de la zone visée sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 529, rue Jarry Est, 3^e étage, aux heures régulières de bureau.

Montréal, le 13 juillet 2008

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate